

Publié le 24/09/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
10.09.2025
Date d'affichage
10.09.2025

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 30
Titulaires 29
Suppléants 1
Pouvoirs 9
Votants 39
Quorum 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, M. Philippe PESQUEREL, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mmes Laurence MAUREY, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Mme Sophie de GIBON), M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LÉPINAY, MM. Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY (pouvoir à M. Gilbert GEMY), Mmes Florence GUÉRIN (pouvoir à M. Jacques-Yves OUIN), Lydie MAIGRET (pouvoir à Mme Marie-Françoise ISABEL), Nathaly MONROCQ (pouvoir à Mme Régine ÉNÉE), M. Guillaume LECOEUR (pouvoir à M. Éric MARGERIE), Mme Sophie de GIBON, MM. Daniel BUISSON (pouvoir à Mme Coralie ARRUEGO), Matthieu PICHON (pouvoir à M. Joël DUGUEY), Mmes Christel POIROT (pouvoir à M. Stéphane CASTEL), Céline LEGRIGEOIS (pouvoir à M. Olivier GUILLEMETTE).

Absents : Mme Florence SERANDOUR, MM. Stéphane AMILCAR, Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT.

Secrétaire de séance : Mme Patricia LECOMTE

Délibération n° 2025/123

**Objet : URBANISME / AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Avis PLUi Habitat / Mobilité
Caen la Mer**

La communauté urbaine Caen la Mer a arrêté son PLUi Habitat Mobilités le 10 juillet 2025. En tant que personne publique associée, la Communauté de communes peut émettre un avis, en l'absence de celui-ci, l'avis est réputé favorable. Après examen du PADD mobilités, il apparaît que Caen la Mer prévoit d'aménager des itinéraires de liaison, notamment entre les aménagements déjà existants, avec les EPCI voisins afin d'éviter l'effet « frontière » des périmètres administratifs. Un travail de concertation sera poursuivi avec Caen la Mer pour assurer une cohérence du réseau cyclable entre nos territoires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 5 voix contre, 34 voix pour :

↳ Décide d'émettre un avis favorable au PLUi Habitat Mobilités de Caen la Mer.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia LECOMTE



Pour le Président,
et par délégation,
le Vice-président Patrice MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr